

Titre: Monsieur Madame

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse de livraison: _____

Adresse de facturation (si différente): _____

Tél. Portable: _____ Tél. Fixe: _____

E-mail: _____

Votre Voyage

Pays de destination: _____

Date de départ: _____

Nature du voyage: Tourisme Affaire Etude

DESIGNATION	PRIX TTC	QUANTITE	MONTANT TOTAL
Frais consulaire	€		
Frais Ma Conciergerie	48 €		
Saisie du formulaire officiel	12 €		
Frais retour Chronopost 24h	28 €		
MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE			€

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les CGV au dos.

Fait à: _____ Le: ____ / ____ / ____

Signature (Précédé de la mention «Bon pour accord»):

1. RESPONSABILITE

En tant qu'intermédiaire entre les administrations nationales et/ou internationales (ministère des affaires étrangères, ambassades, consulats), les sociétés de transports de documents (la poste, chronopost, UPS, TNT, DHL...etc) et ses clients, MA CONCIERGERIE décline toute responsabilité en cas d'incident, de perte, de vol, de retard, ou de détérioration des documents par ces tiers. Les documents voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas de perte ou de vol, seules les conditions générales du transport seront appliquées.

2. PRESTATIONS DE SERVICES

Les commandes de prestations de services sont passées par appel téléphonique, e-mail ou sur le site internet de MA CONCIERGERIE ; à l'exception des commandes pour lesquelles MA CONCIERGERIE se réserve le droit d'exiger un engagement écrit. Le co-contractant reconnaît l'e-mail comme preuve parfaite de la commande.

La tarification des prestations est disponible au siège social et est communiquée lors de la souscription de l'abonnement.

Les prestations de services proposées dans l'abonnement sont, soit accomplies et facturées par MA CONCIERGERIE, soit accomplies et facturées par des prestataires de services extérieurs, sur la base de la tarification en vigueur.

Le délai de règlement des sommes dues au titre des prestations effectuées, est fixé à la fin du mois de la prestation demandée ; MA CONCIERGERIE se réservant le droit de demander le règlement d'un acompte ou d'arrhes.

En cas d'accord entre les parties, MA CONCIERGERIE peut faire l'avance du règlement des petites factures des prestataires extérieurs, sans que cette avance ne rende MA CONCIERGERIE responsable du produit ou service délivré. Dans ce cas, le produit issu de la prestation sera délivré au client après paiement de la prestation.

Le règlement des prestations pourra également intervenir par débit du compte de l'abonné, selon le type d'abonnement souscrit.

Toute modification des services et des tarifs est portée à la connaissance du co-contractant, un mois avant sa prise d'effet.

3. ANNULATION

En cas de demande d'annulation de la procédure d'obtention de visa par le client, l'intégralité des sommes facturées reste due. En cas de refus ou rejet du dossier par les autorités consulaires, notre prestation reste due.

4. DELAIS

MA CONCIERGERIE décline toute responsabilité pour toute demande non exécutée par suite d'indication et de documents non fournis dans les temps, ou non conformes.

Les services consulaires peuvent modifier les délais donnés suite à des raisons de fermeture ou problèmes techniques et MA CONCIERGERIE ne pourra aucunement en être tenu responsable.

5. PAIEMENT DES FACTURES

Toute prestation sera réglée lors de la signature des documents et de la prise en charge des passeports, sauf accord préalable.

6. LITIGES

En cas de contestation, toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée 48 heures après la livraison à l'adresse suivante : MA CONCIERGERIE 34, rue Jules Verne 44700 Orvault. Ce délai passé aucune réclamation ne sera prise en compte.

En outre, MA CONCIERGERIE se réserve le droit de refuser toute commande de clients ayant des factures non réglées.

7. RESPONSABILITE

MA CONCIERGERIE est tenue à une obligation de moyens. MA CONCIERGERIE n'est pas responsable des prestations de services assumées par des prestataires extérieurs. MA CONCIERGERIE n'est pas responsable de l'inexécution de leurs obligations quelle qu'en soit la cause, y compris en cas de force majeure.

Tout différend né à l'occasion ou à la suite d'une prestation de services accomplis par MA CONCIERGERIE sera porté devant le tribunal compétent, sauf en cas d'accord amiable et transactionnel préalable.